Image not found or type unknown

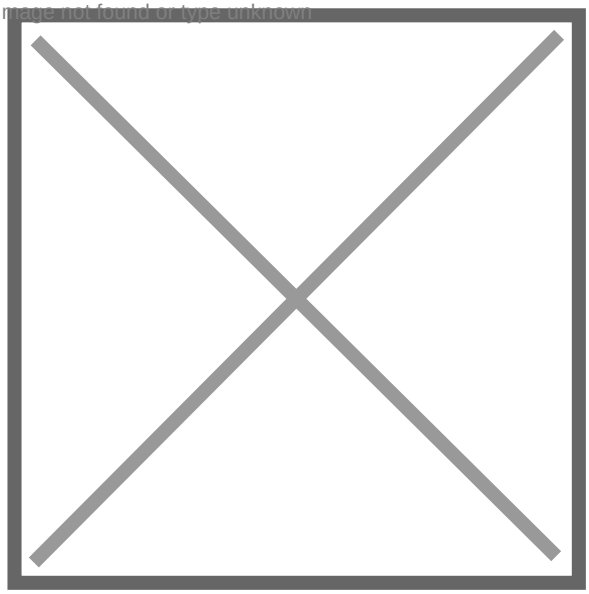

Travailler sans recevoir de contrat

Par **MARC**, le **03/02/2009** à **14:48**

Bonjour,

J'ai été embauché dans une entreprise en tant que teleprospetrice au mois de septembre 2008 et le 31 fin de mois le patron décide de ne plusme garder. Je precise qu'a maintes reprises j'ai demandé mon contrat de travail mais je ne l'ai jamais eu. Mon mari s'est rendu aux ursaff courant octobre et on lui a dit que je n'était toujours pas déclaré . J'ai été payé de ce mois de travail mais j'ai lancé aux prudhommes un référé contre ce dernier en stipulant que je demande la re- qualification de mon contrat puisque jamais reçu, donc normalement je fais toujours parti de la société???????
Pouvez vous me conseiller merci par avance

Par **Visiteur**, le **03/02/2009** à **16:02**

bonjour,

vous ou votre épouse...

pitié pour les bénévoles qui répondent....

pourriez vous parler pour vous... et non mélanger . merci

Par **MARC**, le **03/02/2009** à **16:06**

bonjour

désolé si j'ai mélangé un peu
Je suis le mari et c'est moi qui la representerai devant les prudhommes

Voila j'ai changé mes phrases et c est mon epouse qui pose la question

J'ai été embauché dans une entreprise en tant que teleprospetrice au mois de septembre 2008 et le 31 fin de mois le patron décide de ne plusme garder. Je precise qu'a maintes reprises j'ai demandé mon contrat de travail mais je ne l'ai jamais eu. Mon mari s'est rendu aux ursaff courant octobre et on lui a dit que je n'était toujours pas déclaré . J'ai été payé de ce mois de travail mais j'ai lancé aux prudhommes un référé contre ce dernier en stipulant que je demande la re- qualification de mon contrat puisque jamais reçu, donc normalement je fais toujours parti de la société???????

dsl
merci

Par **Visiteur**, le **03/02/2009** à **16:20**

re...

et merci...

un contrat de travail n'est pas obligatoire. donc si pas de contrat pas de période d'essai non plus car celle ci pour être valable doit être mentionnée sur le contrat...

donc votre épouse est réputée embauchée en cdi sans période d'essai...!!!

comment s'est passée la fin de contrat.. (car il y aurait du y avoir licenciement)..

Par **MARC**, le **03/02/2009** à **19:16**

he bien le patron m'a dit que c'etait terminer et a demander si je voulais lui faire une attestation comme quoi j'avais travaillé pour lui, chose que j'ai refusé car cela m'a tout l'air ressembler à du travail dissimulé.
Le pire c'est qu'il m'a payé en cheque, sans fiche de salaire ni attestation assedic .....

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Visiteur**, le **03/02/2009** à **21:48**

et vous êtes partie comme ça ??? sans fiche de paye ni attestation ?

vous en êtes où aux prud'hommes ???

Par **MARC**, le **04/02/2009** à **08:06**

bonjour,
j'ai étais convoqué en référé mais c est reporter de quinze jours, l'avocate du patron n'a pas eu le temps de prendre connaissance du dossier llooolll mais bon...
je pense que mon dossier devrait normalement bien se passer, de toute façon il a fait du travail dissimulé avec plusieurs personnes donc je l'attends au virage...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés